

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~ ~ ~ ~ ~
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 22 décembre 2008

~ ~ ~ ~ ~

Plan de restauration du patrimoine – 1^{ère} tranche de travaux
Demandes de subvention

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 décembre 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Jean-Pierre VENTURE, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Cyrille CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Jean-Louis TOURET, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Eric CORBEAU

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Marie-Claude BEDES, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Bernard JEREZ, Marc HENRY, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Sur le rapport du Président,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Vu la délibération du 19 mai 2008 approuvant le lancement d'une étude de maîtrise d'ouvrage,

Vu l'avis du bureau du 15 octobre 2007 approuvant la plan thématique de restauration et deux thèmes (le patrimoine hydraulique et le patrimoine technique),

Vu l'inventaire du patrimoine bâti non protégé public mené de mars à septembre 2007 par la Communauté de communes afin d'établir une liste-inventaire, représentant plus de 250 sites,

Vu le montant de cette 1^{ère} tranche de travaux qui s'élève à 334 906,20 € HT,

Considérant que dans le cadre de ses compétences la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de lancer une 1^{ère} phase de travaux de restauration du patrimoine sur les communes de Arboras, Bélarga et Puéchabon,

Considérant qu'un plan de financement peut être établi,

Considérant que le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Europe et la Fondation du Patrimoine peuvent être sollicités dans le cadre de ce plan de financement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'approuver** le projet de plan de financement relatif au plan de restauration du patrimoine – 1^{ère} phase de travaux,

**Plan de financement
Plan de Restauration du Patrimoine - travaux**

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux	334 906,20 €	100%	CG34 - Contrat de territoire 2009	83 726,75 €	25%
			Conseil régional Languedoc Roussillon	66 981,24 €	20%
			Fondation du Patrimoine	66 981,24 €	20%
			Europe - Leader	33 490,62 €	10%
			PART FINANCEURS	251 179,85 €	75%
			PART CCVH	83 726,35 €	25%
TOTAL HT	334 906,20 €	100%	TOTAL HT	334 906,20 €	100%
TOTAL TTC	400 547,82 €		TOTAL TTC	400 547,82 €	

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Europe et la Fondation du Patrimoine pour les demandes de subvention nécessaires, pouvant atteindre un montant de financement maximum de 80%,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 130 le 23/12/2008
Publication le 23/12/2008
Notification le 23/12/2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 23/12/2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET